



Modification du jugement au affaires familiales

Par **oria**, le **08/06/2010** à **22:31**

Bonjour, mon mari a divorcé avec sa première femme en 2003, ils sont remariés tous les deux, ils ont 2 enfants 10 et 12 ans, c'est la mère qui a la garde le père donne la pension alimentaire, en mois de septembre 2009 ils veulent vivre avec leur père alors il les a amenés chez lui, avec les bêtises qu'ils font et sont chutés à l'école, et comme la mère qui a donné cette éducation à ces enfants le père les connaît pas très bien parce que avant ils les amenaient que week-end sur deux, ils sont vraiment insupportables, comme la mère travaille pas c'est mieux et c'est elle qui a connu leur psychologie leur réaction éducation ...etc normalement c'est qui doit les garder.

la question est qu'il peut changer le jugement ? si la mère refuse qui se va se passer? YA IL UNE SOLUTION ?MERCI